

Nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois

Montréal, le 4 mai 2008 – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine Saint-Pierre, a annoncé une nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois. Pour l'année financière 2008-2009, l'enveloppe budgétaire accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec s'élève à 15 000 000\$, soit une aide financière supplémentaire de 2 500 000\$ par rapport à celle de l'année dernière, qui était de 12 500 000\$. Cette annonce a eu lieu en présence du président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, M. Michel Lavoie.

Ce nouveau budget permettra la réalisation de plus d'une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux à l'échelle du Québec. Les demandeurs intéressés à compléter un projet de restauration sont invités à soumettre les dernières données mises à jour sur leur projet à leur table de concertation régionale d'ici le 7 juin 2008.

Cette aide financière vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier, des œuvres d'art et des orgues qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 197 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de plus de 100 M\$, ce qui a permis du même souffle de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

« Depuis treize ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Michel Lavoie.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation sans but lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission notamment de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

---30---

Source : Jocelyn Groulx, Directeur
Conseil du patrimoine religieux du Québec
Téléphone : 514-931-4701 / 1-866-580-4701
Télécopieur : 514-931-4428
Courriel : jgroulx@qc.aira.com